

## **PROVINCE DE QUÉBEC**

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE

850, rue Principale
Saint-Ambroise-de-Kildare
(Québec) JOK 1CO
450 755-4782
450 755-4784
finfo@saintambroise.ca

## **AVIS PUBLIC**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ**, par le soussigné, René Charbonneau, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité :

✓ QUE le règlement **835-2023**, visant à faciliter l'application des dispositions concernant la paix, l'ordre et le stationnement sur le territoire de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare par la Sûreté du Québec et abrogeant les règlements 765-2018 et 827-2022, entre en vigueur le 27 juin 2023, date du jour de sa publication (*L.R.Q.*, chapitre C-27.1, art. 450).

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal, durant les heures normales d'ouverture.

DONNÉ À SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE, CE 27° JOUR DU MOIS DE JUIN 2023.

Regé Charbonneau

Directeur général et greffier-trésorier

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, René Charbonneau, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, par voie de résolution 031-02-2021, le 27<sup>e</sup> jour du mois de juin 2023, entre 14 h et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 27e jour du mois de février 2023.

René Charbonneau

Directeur général et greffier-trésorier